

- fiche d'exploitation précisant les données sociodémographiques ;
- hétéroquestionnaire ;
- échelle de somnolence d'Epworth ;
- échelle de Hamilton ;
- échelle de dépression de Beck ;
- questionnaire d'évaluation de la qualité de vie SF-36 ;
- test d'inventaire du *burn-out* de Maslach.

Résultats En cours.

Mots clés Travail de nuit ; Insomnie ; Santé mentale

Déclaration de liens d'intérêts Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Pour en savoir plus

Effets du travail de nuit sur la santé. *Rev Med Suisse* 2008;2581–5. Praz-Christinaz SM. Rythmes de la vie, rythmes du sommeil, hôtel Bristol, Genève Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, stress au travail et santé mental chez les adultes québécois, 2014.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurpsy.2015.09.288>

P099

Un point sur la question de la dangerosité des expertises psychiatriques pénales des adolescents mineurs AICS

E. Walter^{1,*}, E. Albuissou², P. Horrach³

¹ Faculté de médecine de Nancy, faculté de Lorraine, Vandœuvre-lès-Nancy, France

² CHRU de Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, France

³ SMPR de Metz, Metz, France

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : e.walter14@laposte.net (E. Walter)

L'évaluation de la récurrence et de la dangerosité est un sujet d'actualité en France, aussi bien sur le plan médiatique que médical et juridique. Le cadre législatif français impose que lors d'une procédure pénale, tout suspect d'une agression sexuelle, même mineur, doit être expertisé. L'expert reste libre de la méthode expertale utilisée tant qu'il respecte le Code de procédure pénale et le Code de déontologie médicale. L'expert psychiatre qui devait initialement répondre à la notion de l'irresponsabilité pénale, a vu ses missions s'étendre à l'évaluation de la dangerosité aussi bien psychiatrique que criminologique, intégrant l'évaluation du risque de récurrence (générale, sexuelle et de violence). Mais cette évolution des missions expertales vers le champ criminologique est contestée par certains experts français car ils estiment qu'elle sort du champ de leurs compétences professionnelles. En France, ce questionnement semble d'autant plus important lorsque les expertises concernent des mineurs car elles doivent aussi respecter le cadre imposé par l'Ordonnance du 12 février 1945 (dont une révision est attendue pour 2017), privilégiant toujours l'éducatif sur le répressif. L'objectif de ce travail est de rechercher si les experts utilisent des facteurs de risques criminologiques validés par la littérature internationale et adaptés aux mineurs pour répondre à la mission de l'évaluation de la dangerosité dans le cadre des demandes d'expertises psychiatriques pénales. Il n'est pas étudié ici la qualité de cette évaluation.

Etude rétrospective réalisée à partir de rapports d'expertise obtenus auprès d'experts par contact mail de l'ensemble des psychiatres et pédopsychiatres inscrits sur les listes officielles des Cours d'appel de France pour l'année 2014. Tests utilisés : Chi² et KAPPA.

Résultats présentés sous forme de tableau.

Mots clés Expertise psychiatrique pénale ; Mineurs AICS ; Dangerosité psychiatrique et criminologique

Déclaration de liens d'intérêts Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Pour en savoir plus

Conférence de consensus, audience publique, Senon, Pham, Hanson, Hare.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurpsy.2015.09.289>

P100

Modalités d'hospitalisation à l'EHS Errazi Annaba : étude rétrospective portant sur 1196 cas

H. Zeghib*, N. Grid, C. Omeiri

EHS Errazi, Annaba, Algérie

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : zeghibhouria@yahoo.fr (H. Zeghib)

En Algérie, les modalités d'hospitalisation en milieu psychiatrique sont régies par la Loi 85/05 du 16 février 1985 relative à la protection et la promotion de la santé mentale. Cette loi précise les droits généraux des malades mentaux quel que soit le mode d'hospitalisation. Notre travail est une étude rétrospective portant sur la totalité des malades hospitalisés à l'EHS Errazi Annaba durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 soit 1196 malades. Ayant pour objectifs : mettre le point sur le mode d'hospitalisation à l'EHS ERRAZI Annaba et apprécier l'application des lois législatives en matière d'organisation de l'hospitalisation des malades avec troubles psychiatriques. Il en ressort de notre étude que la majorité des hospitalisations concerne les adultes jeunes entre 25 et 45 ans (70,82 %), de sexe masculin avec un sex-ratio de 3,76, le trouble du comportement représente le motif d'hospitalisation le plus fréquent (88 %). L'agressivité de ces patients explique le mode d'hospitalisation dominé par l'hospitalisation à la demande d'un tiers (83,78 %). Dans certains cas, l'atteinte à la sûreté des citoyens et les troubles de l'ordre public justifie le recours à l'hospitalisation d'office (9,19 %). La majorité des patients hospitalisés sont originaires de la wilaya d'Annaba (48 %). Notre étude a mis en évidence l'absence de commission de santé mentale et de modalité de contrôle et de suivi des placements d'office d'où l'intérêt de proposer une stratégie de sensibilisation et l'application de la loi notamment la loi 85/05.

Mots clés Modalités d'hospitalisation ; Hospitalisation d'office ; Loi 85/05 ; Troubles psychiatriques

Déclaration de liens d'intérêts Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Pour en savoir plus

Soins sans consentements prévus par la loi du 5 juillet 2011[37-901-A-15].

C. Jonas. Loi n° 85-05 du 16 février 1985, p. 8.

Ministère de la Santé JO du 17 février 1985, p 122 relative à la protection et à la promotion de la santé. Avant projet de loi sanitaire version provisoire soumise à concertation-février 2003.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.eurpsy.2015.09.290>

P101

Initiation des étudiants en communication dans la lutte contre la stigmatisation de la maladie mentale

A. Otmane*, M. Bensaida, M.A. Birem, H. Merad

Hôpital psychiatrique Errazi, Annaba, Algérie

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : aichaotmanepsy@yahoo.fr (A. Otmane)

La stigmatisation altère la représentation sociale de la maladie mentale et constitue un frein majeur à la prise en charge et l'accès aux soins. La lutte contre ce phénomène est mise à contribution par des campagnes nationales via la formation des journalistes. Cette action se devant permanente, se fera à travers la sensibilisation des étudiants en communication et journalisme où, l'échange aidera à